PRE-POSITION PAPER

Une Union de l'énergie, oui *mais laquelle ?*



La révision du règlement sur la gouvernance de l'Union de l'énergie (2018/1999) est un moment décisif pour nous toustes. Ce document définit nos positions pour substituer à la gouvernance douce actuelle une véritable Union de l'énergie, juridiquement contraignante, axée sur le 100 % renouvelable, l'élimination définitive des financements fossiles et l'exercice de la démocratie environnementale.

1,5 °C
alignement de la législation européenne sur cette limite

65%
d'électrification directe d'ici 2040

100 %
d'énergies renouvelables

Plus d'infos sur : https://caneurope.org/publications/

À propos du Réseau Action Climat Europe (CAN Europe) :

Nous sommes la première coalition d'ONG européennes engagée dans la lutte contre la crise climatique. Notre réseau unique fédère plus de **200 organisations membres, actives dans 40 pays européens, représentant ainsi plus de 1 700 ONG environnementales** et de développement, ainsi que **40 millions de citoyen·nes**. En coordonnant des campagnes de plaidoyer communes, des actions de terrain et des stratégies partagées, nous intervenons auprès des décideurs pour exiger l'adoption de **politiques climatiques, énergétiques et de développement durables et ambitieuses à l'échelle de toute l'Europe.**



RÉVISION DU RÈGLEMENT (UE) 2018/1999 : UN PEU DE CONTEXTE

L'UE traverse une crise **énergétique**, **climatique** et de **souveraineté** sans précédent. De surcroît, la récente évaluation des Plans Nationaux en matière d'Énergie et de Climat (PNEC) a mis en lumière les échecs de cette *gouvernance douce* qui caractérise l'action de l'Union ces dernières années. C'est dans ce contexte peu réjouissant qu'intervient la révision du **règlement (UE) 2018/1999.**

Aujourd'hui, l'UE place la simplification administrative au cœur de son agenda politique. Si un certain allégement des procédures est indispensable pour accélérer le déploiement des infrastructures renouvelables, **il serait néanmoins inacceptable qu'il provoque un retour en arrière sur nos engagements environnementaux.**

La rationalisation de la gouvernance européenne doit ainsi se donner pour objectifs de rendre l'action climatique plus **rapide**, plus **lisible**, plus **transparente**, et plus **démocratique** et non d'offrir aux États membres de nouveaux moyens de se soustraire à leurs obligations.

Dès lors, l'objectif de cette révision ne doit pas se limiter à coordonner les États membres. Il est grand temps de fonder une véritable **Union de l'énergie, intégrée, décarbonnée, et dotée d'une obligation légale de résultat**.



CONFIGURATION DES NÉGOCIATIONS

Le **glissement vers la droite** de l'échiquier politique fait peser une menace existentielle sur l'action climatique. Nous assistons aujourd'hui à une offensive massive des lobbies fossiles et de certains États membres visant à **déréguler**, à **introduire des fausses solutions technologiques** pour prolonger la durée de vie de leurs infrastructures polluantes, et à **assouplir les objectifs** au nom de la compétitivité ou sous couvert de crises géopolitiques.

Dans la configuration actuelle, CAN Europe refuse que les compromis transpartisans se fassent au détriment des budgets carbone. **Enfin, nous dénonçons le contournement systématique de la démocratie environnementale**. En effet, la société civile est trop souvent écartée de l'élaboration des PNEC. Nous veillerons ainsi à ce que la transparence et la participation citoyenne deviennent des critères juridiques stricts de validation de ces plans.
Pour donner encore plus d'ampleur à nos objectifs nous avons réuni nos forces au sein d'une **alliance pour l'environnement et une énergie verte** pour lutter ensemble pour une transition juste, verte et équitable en Europe.

LIGNES DIRECTRICES :

Mettre fin à la gouvernance douce :

Face à l'échec avéré du cadre actuel, **l'Union de l'énergie** ne peut plus reposer sur le seul bon vouloir des États membres. Il est impératif de mettre en place un cadre juridique contraignant et de s'engager pour un arrêt immédiat des subventions fossiles.

Instaurer plus de redevabilité via des sanctions financières

Pour combler le déficit d'action, les PNECs doivent impérativement intégrer des trajectoires **sectorielles chiffrées** et **juridiquement contraignantes**.

Tout retard dans la soumission des plans ou tout écart significatif par rapport aux objectifs climatiques doit automatiquement déclencher l'obligation, pour l'État membre, de présenter un plan d'action correctif chiffré et financé. En cas de non-respect, la Commission européenne doit être dotée du pouvoir d'imposer des sanctions financières. Celles-ci doivent s'appuyer sur des **indicateurs de performance transparents** et inclure une conditionalité de l'accès aux fonds européens.

Imposer un calendrier contraignant pour l'élimination des subventions fossiles

L'article 25 du règlement doit être révisé pour imposer un calendrier européen **commun**, **strict** et immédiat, **actant la suppression totale des subventions directes et indirectes aux énergies fossiles**.

Les fonds publics ainsi libérés devront faire l'objet d'un **fléchage obligatoire vers l'efficacité énergétique, l'électrification massive, et le Fonds Social pour le Climat** afin de protéger les ménages vulnérables.



Une Union de l'énergie fabriquée en 100% renouvelables !

La transition vers des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique sont les seuls moyens pour rendre l'Union européenne plus indépendante en termes d'énergie et de garantir une énergie abordable, sûre et souveraine.

Maximiser l'électrification pour assurer une véritable compétitivité européenne sur le long terme

L'électrification directe des usages finaux est le levier le plus rapide, le plus efficace et le moins coûteux pour remplacer les combustibles fossiles. CAN Europe est donc favorable à l'inscription d'un **objectif européen d'électrification** de **46 % en 2040**, contre 23 % aujourd'hui, dans le règlement.

Cependant, pour que ce plan d'électrification soit viable et reste central, nous posons deux conditions strictes : cette électricité doit être produite à **100 % à partir de sources renouvelables**, et son déploiement doit être couplé à des investissements massifs dans la modernisation et la flexibilité des **réseaux électriques**, tout en respectant toujours le principe de "**l'efficacité énergétique** en premier" pour éviter toute surconsommation.

Baser la compétitivité de l'industrie européenne sur l'ambition climatique et non sur les fausses solutions

Nous soutenons fortement le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) comme un outil indispensable de politique industrielle. Ce mécanisme permet de protéger la transformation industrielle européenne en taxant le carbone aux frontières, évitant ainsi le "*dumping environnemental*". La mise en place du MACF doit se **substituer aux quotas d'émission** distribués gratuitement aux industries intensives en énergie car ces quotas ne constituent pas une véritable solution pour le déploiement d'une énergie 100% verte. CAN Europe s'oppose fermement à la promotion de l'énergie nucléaire et refuse l'utilisation du terme 'énergies bas-carbone' qui sert souvent de cheval de Troie pour inclure le nucléaire ou le gaz fossile avec capture de carbone. Nous militons exclusivement pour un système énergétique basé à **100 % sur les énergies renouvelables.**



Une transition juste et équitable garantie par la démocratie environnementale





L'élaboration des politiques climatiques se fait encore trop souvent à huis clos, isolant les citoyen·nes des processus décisionnels qui sont pourtant déterminant pour leur avenir.

Le mépris de la société civile freine l'ambition climatique. **L'Article 10 du règlement de gouvernance doit être renforcé** pour transposer les obligations de la **Convention d'Aarhus.** Il devra imposer des critères juridiquement contraignants garantissant une **participation précoce et effective du public, des ONG, des autorités locales et des partenaires sociaux**. La Commission européenne doit pouvoir déclarer un PNEC irrecevable si l'État membre ne démontre pas l'inclusivité de son processus dès les premières phases d'élaboration. En outre, le règlement révisé devrait pouvoir imposer aux États membres de justifier publiquement, et de manière transparente, la façon dont les contributions de la société civile ont été intégrées ou écartées des PNEC. Enfin, il est nécéssaire de mettre en place une évaluation obligatoire des impacts sociaux des politiques climatiques.

Cette révision constitue l'ultime opportunité **d'aligner la trajectoire européenne sur la limite des 1,5 °C**. Face à l'urgence climatique, la complaisance institutionnelle doit impérativement céder la place à une **plus grande redevabilité**. Seul un cadre européen coercitif, conditionnant l'accès aux financements publics au respect de trajectoires 100 % renouvelables, imposant l'arrêt immédiat des subventions fossiles et oeuvrant en faveur d'un dialogue social permanent permettront d'anticiper les besoins de notre Union et de ses travailleur·euses et citoyen·nes et de s'assurer que la transition à venir sera juste et équitable.



Contacts: ztoinon@etu.unistra.fr & vonstade@etu.unistra.fr // @caneurope.org